

New York State Emergency Rental Assistance Program

Le programme d'aide au loyer d'urgence (ERAP) de l'État de New York fournira un important soulagement économique pour aider les foyers à revenus faibles et modérés qui risquent de se retrouver sans abri ou de connaître une instabilité de logement en fournissant des arriérés de loyer, une aide au loyer temporaire et une aide pour les arriérés des services publics. Pour plus d'informations, consultez otda.ny.gov/erap.

Les résidents de l'État de New York ont droit à l'aide au logement ERAP si :

- Le revenu brut du foyer est égal ou inférieur à [80 % du revenu médian de la région \(AMI\)](#). Ces limites de revenus diffèrent selon le comté et la taille du foyer. Un foyer peut être admissible en fonction du revenu actuel ou du revenu de l'année civile 2020 qui est égal ou inférieur à 80 % de l'AMI.

ET

- Le 13 mars 2020 ou après cette date, un membre du foyer a reçu des allocations chômage **ou** vu ses revenus baisser, encouru des coûts importants ou connu des difficultés financières, directement ou indirectement, en raison de la pandémie de COVID-19.

ET

- Le demandeur est obligé de payer le loyer de sa résidence principale et a des arriérés de loyer (loyer en retard) dans sa résidence actuelle pour les loyers dûs au ou après le 13 mars 2020.

Les foyers admissibles pour des arriérés de loyer peuvent également être admissibles pour une aide au paiement des arriérés des services publics au nom du locataire.

Les paiements seront effectués directement au propriétaire/propriétaire immobilier et à la compagnie de service public au nom du locataire. Les locataires demandeurs seront informés des montants payés en leur nom. Si un propriétaire est difficile à localiser ou ne fournit pas autrement les informations nécessaires pour remplir la demande, les fonds seront retenus pendant 180 jours pour laisser suffisamment de temps afin de localiser le propriétaire et recueillir les informations requises ainsi que pour fournir les protections au locataire et maximiser la participation du propriétaire.